



ORANGE, le 29 Avril 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**PLACE G. CLEMENCEAU –  
RUE CARISTIE -**

**D. A. C.  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de création d'un réseau de fibre optique et vidéo protection, **Place Georges CLEMENCEAU**, la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, selon les besoins du chantier.  
Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur les cases de parking – pour les besoins du chantier.
- Rue Caristie**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite, pour les besoins de l'intervention. Les déviations et la signalisation nécessaires à la fluidité de la circulation seront mises en place par l'entrepreneur.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière, sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 3 Juin 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois (sauf le Jeudi Marché Hebdomadaire), sous l'entière responsabilité de la Société INEO Provence et Cote d'Azur de PONT SAINT-ESPRIT (30).